



Carte de séjour de 10 ans, divorce

Par Cat

Bonjour,
Avant tout, je sais qu'il y a déjà des autres questions similaires à la mienne, MAIS, chaque cas est tellement différent que je me permets de exposer mon inquiétude.

Je suis étrangère, je me suis mariée avec un Français en Fév. 2008, ça fait donc 4ans et demi à aujourd'hui.

J'ai reçu mon titre de séjour pour 10 ans en Janvier de l'année dernière.

Je veux divorcer car mon mari m'a déjà trompée et donc je ne veux plus vivre dans cette situation...

Je travaille comme indépendant.

Est-ce que mon titre de séjour peut être retiré ?
J'aurais besoin de le changer? car je vois que ça m'identifie comme épouse de quelqu'un.

Merci d'avance pour les renseignements.

Cordialement,

(désolé si je n'ai pas bien choisi le bon sujet)